Province de Québec Municipalité de Bristol Le 4 janvier 2022

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 4 janvier 2022 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les conseillers Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour.

(22-01-01) Il est proposé par la conseillère Crawford que les minutes de la réunion du 6 décembre soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-01-02) Il est proposé par le conseiller Greer d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-01-03) Il est proposé par la conseillère Kilgour que les minutes de la réunion du 22 décembre sur le plan d'investissement en capital sur 3 ans soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-01-04) Il est proposé par la conseillère Twolan-Graham d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-01-05) Il est proposé par le conseiller Greer d'adopter le règlement #304A.5. concernant le taux général de propriété, les taux de service et le taux d'intérêt. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-01-06) Formation de pompier

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habilités nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier 1 et de 4 pompiers pour le cours d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et en toute sécurité aux situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par la conseillère McConnell and secondé par la conseillère Kilgour de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministre de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pontiac. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

_____

Christina Peck, Directrice générale

(22-01-07) Il est proposé par le conseiller Greer que les factures totalisant 209 432.39$ soient payées pour le mois de décembre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-01-08) Il est proposé par la conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de novembre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-01-09) Il est proposé par la conseillère McConnell de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

_____ _____

Maire Brent Orr Directeur Générale Christina Peck